

## **Comment alerter la police ou la gendarmerie en cas d'urgence ?**

Si vous êtes victime d'une infraction et que votre situation nécessite une **intervention d'urgence**, vous pouvez **immédiatement** contacter la police ou la gendarmerie par téléphone. D'autres moyens de communication sont aussi prévus pour les personnes en situation de handicap ou dans l'impossibilité de parler à voix haute.

Les moyens de contacter les services d'urgence sont adaptés à votre situation personnelle :

Lorsqu'une intervention rapide est nécessaire vous pouvez appeler Police-secours. Composez le**17**.

Vous pouvez également contacter le service d'urgence européen en composant le**112**, notamment si vous êtes dans un autre État de l'Union européenne.

### **À savoir**

Les agents du 112 peuvent s'exprimer en français ou en anglais.

### **Où s'adresser ?**

#### **Police secours – 17 (par téléphone)**

##### **Par téléphone**

Composez le **17** en cas d'urgence concernant un accident de la route, un trouble à l'ordre public ou une infraction pénale. Une équipe de policiers ou de gendarmes se rendra sur les lieux.

Vous pouvez aussi composer le**112**. Vous serez alors orienté vers le bon service selon votre cas. Le 112 est utilisable dans tous les pays de l'Union européenne.

Un appel sur ces numéros est géolocalisé, identifié et priorisé. Il n'apparaît pas sur les factures.

Si la situation ne relève pas d'une urgence, composez le numéro de votre commissariat ou de votre brigade de gendarmerie.

### **Où s'adresser ?**

#### **Numéro d'urgence européen – 112**

##### **112**

Numéro d'urgence à utiliser pour un appel depuis un pays européen ou depuis un téléphone mobile 24h/24h et 7j/7

Appel gratuit

Si vous êtes une personne sourde, sourdaveugle, malentendant ou aphasiqe, contactez le**114**.

Les agents du 114 gèrent votre alerte en lien direct avec le service d'urgence le plus proche.

Pour pouvoir faire intervenir rapidement les secours, le 114 a besoin :

De votre nom

De votre adresse précise

Du motif de l'appel.

### **Où s'adresser ?**

##### **114**

#### **Par l'application mobile urgence 114 ou le site internet [www.urgence114.fr](http://www.urgence114.fr)**

Accessible gratuitement 24h/24, 7 jours/7

Mode de communication possible :

Langue des signes française (LSF) : je communique en LSF, le 114 me répond en LSF

Texte / Voix : je communique à l'oral ou à l'écrit (visio, tchat), le 114 me répond à l'écrit

Aphasique : le 114 me répond en parlant et/ou en utilisant des images

##### **Par SMS au 114**

Accessible gratuitement 24h/24, 7 jours/7

Moyen à utiliser **en dernier recours**.

Lorsqu'une intervention rapide est nécessaire, vous pouvez appeler Police-secours. Composez le**17**.

Vous pouvez également contacter le service d'urgence européen en composant le**112**, notamment si vous êtes dans un autre État de l'Union européenne.

### **À savoir**

Les agents du 112 peuvent s'exprimer en français ou en anglais.

### **Où s'adresser ?**

#### **Police secours – 17 (par téléphone)**

##### **Par téléphone**

Composez le **17** en cas d'urgence concernant un accident de la route, un trouble à l'ordre public ou une infraction pénale. Une équipe de policiers ou de gendarmes se rendra sur les lieux.

Vous pouvez aussi composer le**112**. Vous serez alors orienté vers le bon service selon votre cas. Le 112 est utilisable dans tous les pays de l'Union européenne.

Un appel sur ces numéros est géolocalisé, identifié et priorisé. Il n'apparaît pas sur les factures.

Si la situation ne relève pas d'une urgence, composez le numéro de votre commissariat ou de votre brigade de gendarmerie.

### **Où s'adresser ?**

#### **Numéro d'urgence européen – 112**

##### **112**

Numéro d'urgence à utiliser pour un appel depuis un pays européen ou depuis un téléphone mobile 24h/24h et 7j/7

Appel gratuit

Si vous êtes dans l'impossibilité de parler à voix haute (par exemple, l'auteur des violences est dans la même pièce que vous), vous pouvez **envoyer un SMS au 114**.

Vous communiquerez alors uniquement **par écrit** avec les agents du 114.

Ces agents gèreront votre alerte en lien direct avec le service d'urgence le plus proche.

Ce service est **gratuit** et fonctionne **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**.

Pour pouvoir faire intervenir rapidement les secours, le 114 a besoin :

De votre nom

De votre adresse précise

Du motif de l'appel.

Si la situation ne relève pas d'une urgence, vous pouvez joindre le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de votre commune ou de votre arrondissement.

**Où s'adresser ?**

Commissariat

**Où s'adresser ?**

Gendarmerie

**Violence – Atteinte à l'intégrité**

**Questions –  
Réponses**

- Quels sont les numéros en cas d'urgence (Samu, pompiers...) et les numéros d'écoute ?

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

- Violence – Atteinte à l'intégrité

**Pour en savoir  
plus**

- Joindre les secours par SMS

Source : Premier ministre

**Textes de  
référence**

- Code pénal : article 322-14

Délit de fausse alerte



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00